VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

# J. L. Onorato — J. L. Onorato — J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

**Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.**

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne., les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tous les avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ quatre milles et demi au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Bertatata, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximativement de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rehmusch, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite Southern Fiber Company et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et ses cédé à la ville de Boston, Etat du Massachussetts, le 22 septembre 1905, et tout les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux, ici enregistrées, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H. P., et une pompe 5 in., 15 barils de résine, un barril de savon connu comme "Excelsior Cleanoo" et le Fibre Board Manufacture, détaillé en ledit inventaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Lelong Jr, A. W. Cooper, avocat pour le receveur.

8 mai—3 10 17 24 31—juin 7 9

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Div. "A"—Succession de Alexander B. French.

## Résidence Double à Deux Etages, 830-32 rue Félicité,

### A L'ENCAN, JEUDI, LE 25 JUIN 1908, A MIDI,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 85,608, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de Alexander B. French, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 juin 1908, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, les rues Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre A, sur un devis fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, daté le 14 juin 1890, et d'après lequel devis ledit morceau ou portion de terre mesurant trente six pieds de face sur le chemin Félicité, trente cinq pieds onze pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond sur cent soixante pieds un pouce cinq lignes de profond sur une ligne de côté vers la rue Laurel, cent soixante et un pieds trois pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Annonciation.

Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant de chaque côté huit chambres, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la dite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1908. Acte de vente devant être passé pardevant J. Kenton Black, notaire. Tous les certificats nécessaires pour transférer la propriété devant être au frais de l'acquéreur. La propriété sera vendue sujette au bail qui existe sur elle en ce. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 318 rue Baronne

24 mai—24 31—juin 7 14 21 25

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.—No 85,738.

SUCCESSION DE JAMES J. FRIGERIO.

## Sites pour Bâtir dans le Troisième District,

### Coin des Rues N. Claiborne et Français.

### A L'ENCAN, JEUDI, LE 18 JUIN 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dossier No 85,738, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Frigerio, ledit ordre daté et signé le 12 mai 1908, et adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI, le 18 juin 1908, la propriété foncière suivante, à savoir—

Deux certains lots et une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 639, borné par l'avenue N. Claiborne (autrefois la rue St Avid), Français, Nord Robertson (autrefois St Jean Baptiste) et l'avenue Champs Elysées, désigné par les lettres "E", "F" et "G" sur un devis d'arpentage fait par Frank B. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté à la Nouvelle Orléans, Lne, le 23 février 1907. Une copie imprimé sur papier bleu ou ceci est annexé à un acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 5 juillet 1907, lesdits "E" et "F" sont contigus et mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Nord Claiborne 32 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot "F" formant l'encoignure de l'avenue Nord Claiborne et la rue des Français, et ladite portion désignée par la lettre G sur ledit devis est composée de deux lots de terre, à savoir—Un lot de terre commençant à une distance de cent pieds de l'encoignure de la rue des Français et l'avenue Nord Claiborne, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur la rue des Français, sur 128 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et un lot de terre commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues Nord Robertson et Français, et mesurant 36 pieds 7 pouces de face à la rue Nord Robertson, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et est contigu au premier lot dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 et payer pour tous les certificats et frais de l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire; 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication par

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
318 rue Baronne.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

---

# Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

## JEUDI, LE 18 JUIN 1908.

## VENTE EN PARTAGE,

Mme Ozier Soniat et als vs August Huard et al.

No 85,720, Cour Civile de District, Division D.

Deux morceaux de propriété foncières de valeur dans le Deuxième District.

### Coin des rues Dauphine et St Louis.

Formé par les rues Conti et Bourgogne, mesurant 45' 5" sur 41' 6" 4'''. Toutes les propriétés dans le voisinage ont augmenté de 50 0|0 depuis les derniers 24 mois. Aussi la résidence en bois à un étage et demi sur ce joli boulevard

### No 1508 Avenue Esplanade.

(Entre les rues Robertson et Claiborne).

Mesurant 32' 6" sur 127' 10" 5" devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lu et rendu en Cour ouverte le 8ème jour de mai 1908, et signé en Cour ouverte le 14ème jour de mai 1908, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juin 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 200-201, borné par ladite avenue Esplanade et la rue Hopital, l'avenue Claiborne et la rue Robertson mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces (32' 6") de face à l'avenue Esplanade, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5''') de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Charles Deschaud, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Waguespack, Foster & Deschaud, avocats pour les demandeurs

Carleton Hunt & André Lafargue, avocats pour les défendeurs.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

---

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Bernardina Techter.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,946—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Odilia Lockenberg, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred D. Danziger, avocat.

23 mai—23 27—juin 1

**Succession de William Johnson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,094—Division A—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans l'administration alternative de la succession de feu William Johnson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ernest T. Florance, avocat.

22mai—22 26 31

**Succession de Pierre Alexander.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,144—Division A—Attendu que Bertile St Amand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Pierre Alexander décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Arthur Charbonnet, avocat 22 mai—22 26 31

**Succession de Mme Omerine Rupiech.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,296—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Elisha Lopez, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas Louque, avocat.

14 mai—14 19 24

**Succession de Joseph Breffel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 85,641—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Veuve Joseph Breffel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Alfred D. Danziger, avocat.

19 mai—19 23 28

---

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Divis en E.—No 85,738.

Succession de James J. Frigerio.

Pupitres, Coffre fort en fer, "Lathe" et dépendances, Vaches, Mulets et Divers wagons.

A l'Encan JEUDI 4 juin 1908, à 11 heures a. m., à l'entrepôt de Frigerio, rue Iberville, près de la rue Dauphine.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 85,738 dans l'affaire intitulée succession de James J. Frigerio, ledit ordre daté et signé le 12 mai 1908 et adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à l'entrepôt de Frigerio, rue Iberville près de la rue Dauphine, à 11 heures a. m. JEUDI le 4 juin 1908 les effets appartenant à la succession ci-dessus nommée et plus complètement décrit dans l'inventaire enregistrée.

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.

24 mai—24 31—juin 4

---

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Division A. Succession de Alexander B. French. No 85,608.

Meubles de Maison, Porcelaine, Argenterie, Baignoire en Porcelaine et Installations, Eventail Electrique, Stove à Gaz, tron d'Evier de Cuisine et Installations, Livres, Ornements etc., etc.

A l'encan **Mardi, 2 juin 1908, à 11 h. m.**, sur les lieux **830 rue Félicité.**

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 85,608, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de Alexander B. French, ledit ordre daté et signé le 18 mai 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vente à l'enchère publique à 11 heures le MARDI, 2 juin 1908, sur les lieux No 830 rue Félicité.

Les effets mobiliers appartenant à la succession ci dessus nommée comme il est complètement décrit dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
Bureau No 318 rue Baronne.

22 mai—22 24 31—juin 2

---

# Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Receveur de la New Orleans Bridge Company.

No 85,147—Cour Civile de District.

**Il sera Vendu en Bloc comme Usine en Opération.**

**MERCREDI, 27 Mai 1908, à 10:30 A. M., sur les lieux, rue Front, près Ernto.**

Meubles de bureau, Type-writer etc., Moteurs électriques, Grues Forges, Machines à percer, Ciseaux Emporte-Pièces, Outils de forgeron etc, Angles, Creuseurs (channels), plats, ronds et carrés.

**CONDITION—Comptant,**

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet,
Phone Main 2268—W.

17 mai—17 24 26

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

## liet de Terre Elégant dans le Troisième District.

Succession de Louis J. Renard vers sus la Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,698.

Succession de Louis J. Renard—No 75,357.

Succession Vacante de Pierre Poinselin—No 82,146.

Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,147.

Succession Vacante d'Antoine Meral—No 82,144.

**JEUDI, le 4 Juin 1908, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—**

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, signé le 12 et 13 juin 1907 dans les affaires ci dessus intitulées, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Les 1/4 de l'intérêt indivis de chacune des successions ci-dessus à la propriété comme suit, décrit, à savoir:

L'ilet No 824, autrefois No 31, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Tricou, Délery, Roman et Derbigny.

Cette propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer pour l'acte de vente pardevant Ernest T. Florance, notaire.

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

---

## AVIS AUX CREANCIERS

**Dans l'affaire de la Standard Import Company Limited.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,119—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edward S. Charbonnet et Dan D. R. Charbonnet, commissaires liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Louis Charbonnet, avocat.

15 mai—15 19 24

---

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

---

VENTES A L'ENCAN.

# Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Le Désirable Cottage Simple, No 1631 Rue Fern.**

**Le Joli Cottage "Home", No 1635, Rue Fern.**

**Le Cottage Double Productif Nos 1535-1537 Rue Fern.**

In re J. Christian Bittel et als vs les mineurs Helwick.

No 85,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 23 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 15 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés désirables comme suit à savoir:

(1) Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No municipal 1635 rue Fern, dans l'ilet No 210 borné par les rues Fern, Burdette, Green Birch, désignés par les numéros 1 et 2 dudit ilet, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fern par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains lots de terre dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit, désigné par le numéro municipal 1631 rue Fern ledits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Fern par cent vingt pieds de profondeur.

(3) Deux certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 191, borné par les rues Fern, Jeannette, Birch et Burdette, désignés par les Nos 15 et 16 dudit ilet et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fern sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 1535-1537 rue Fern.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans pour billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque sur lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. V. Parham, avocat.

20mai—20 21 24 31—juin 1

---

ANNONCE JUDICIAIRE

**Deux Cottages Simples.**

Nos 3318 et 3324 RUE ROBERTSON.

Entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Succession de Joseph Breffel.

No 85,641, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 9 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sit és dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12 dans l'ilet borné par les rues Robertson, Freret, Toledano et l'avenue Louisiana; lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Robertson sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant deux cottages simples désignés par les Nos 3318 et 3324 rue Robertson.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, portant la date de l'adjudication payable en 1 et 2 ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement, payable annuellement; devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers de la date du passage de l'acte de vente, et devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

B. D. Danziger, avocat.

9mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

---

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

**JOLI COTTAGE DOUBLE**

Nos 2823 et 2825 rue Meipomène,

Entre les rues Clara et Willow.

Aussi Terrain vacant adjacent à la propriété ci dessus indiquée.

Succession de Michael Gairnes.

No 83,016—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 14 avril 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Malpomène, Clara, Willow et Thalie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ou qui en quelque sorte y appartiennent désigné comme lot A sur un plan de Charles D. De Lisle, ingénieur civil, daté du 27 juin 1907, et annexé pour qu'on s'y réfère, à l'inventaire fait par Pe et Stiff, notaire, le 3 juillet 1907. Ledit lot mesure d'après le plan en question 31 pieds 7 pouces de façade rue Malpomène, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant les Nos 2823 et 2825 rue Malpomène.

2° Un certain lot de terre situé dans le même carré que le précédent et désigné comme lot B sur un plan de Charles D. Deslisle, ingénieur civil, aux mentionné. Ledit terrain mesure d'après ledit plan 30 pieds, 2 pouces de façade rue Malpomène, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteurs des billets, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908; aussi il fera un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

26 av—26—mai 3 10 17 24 28

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

---

VENTES A L'ENCAN

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double et Terrains pour bâtir.**

**Bien situés dans le Troisième District.**

Succession de Mme Catherine Clancy épouse défunte de Frank B. Thrithley.

No 59,911—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 4 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le cottage du bien en bois à un étage, Nos 501 et 503 rue Mandeville, coin de la rue Decatur, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Estaing, Decatur et Charters, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville par 63 pieds de profondeur et façade sur la rue Decatur.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 505 et 507 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 509 et 511 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété deuxièmement décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 513 et 515 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

5° Le cottage double en bois à un étage et mansarde, Nos 2453 et 2455 rue Bourgogne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Espagne et St Roch, désigné par le No 26, mesurant 37 pieds, 3 pouces et 5 lignes de face sur la rue Bourgogne par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2608 et 2610 rue Dauphine, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale, Lafayette et Port, désigné comme lot No vingt de l'ilet No ring sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1845, et déposé en l'étude de Jules Mossy, et d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Dauphine sur 100 pieds, de profondeur entre lignes parallèles.

7° La bâtisse en bois à un étage, deux étages en bois dans le fond Nos 711, 713 et 715 rue Marigny. Le terrain est composé de deux lots, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine mesurant en mesure américaine, 66 pieds 5 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 64 pieds, 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Royale, lequel point de ladite portion de terre se rétrécit de 29 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Marigny, et de là il y a une deuxième profondeur de 62 pieds, 5 pouces et 10 lignes, et 127 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine, et 37 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage sont près des lignes de chars. Pour un placement sûr et productif cela doit attirer l'attention du placeur prudent.

8° Quatre certains lots de terre avec tous les droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod (maintenant Villeré) et Robertson, désignés comme lots Nos 9, 10, 11 et 12 sur un plan dressé par J. Pilié, août 1836, déposé en l'étude de J. Cuvillier, les dits lots sont contigus, et mesurent chacun trente trois pieds de face sur la rue Congrès sur quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur. Un des dits lots ferme l'encoignure des rues Congrès et Robertson. Ils sont dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente. Les actes de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire et devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer et payer au dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908, dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

R. Legier, W. L. Gleason, avocats.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

---

# Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence simple à deux étages désirable, 1007 avenue St-Roch.**

Dans l'affaire de l'interdiction de Mary Stenson.

No 84,907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D

PAR RAMSEY & O'NEAL, Cicero A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet, MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 18 mai 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Roch, Rempart, St Claude et Musique, désigné par le No deux sur un devis dressé par Charles A. de Armas architecte, annexé à un acte du 24 juillet 1865, passé pardevant Octave de Armas notaire, et mesurant en mesure américaine dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face sur l'avenue St Roche sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les améliorations sont connues comme le numéro municipal 1007 avenue St Roch, et consistent d'une maison simple à deux étages ayant trois chambres de chaque côté au premier étage et au rez de chaussée, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire, et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

J. J. Powell, avocat pour la pétitionnaire.

21 mai—21 24 31—juin 7 14 21 23

---

# W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

## Pour le compte de qui il appartiendra.

La I. C. R. R. Co. fera vendre au plus haut enchérisseur au "Stuyvesant Docks", dans l'entrepôt 20 section 442, à la tête de la rue Poydras, MERCREDI, le 4 juin 1908, à 11 heures A. M. un lot de bois de chêne pour construction Ex. charf. C. 926'3, conformément à la loi No 167 de la session de 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par de porteurs